

## **Conseil régional des 18 & 19 février 2016**

### **Rapport CR 23-16**

### **Action régionale en faveur du logement. Eventualité du rattachement de l'OPIEVOY à la Région**

#### **Motion de renvoi en commission**

Le rapport est renvoyé en commission

#### **Exposé des motifs**

L'exposé des motifs de ce rapport renvoie à une lecture quelle que peu partielle du débat qui agite la gestion et le devenir de l'OPIEVOY.

S'il est aujourd'hui nécessaire de répondre à l'application de l'article 114 de la loi ALUR consistant à imposer une collectivité unique de rattachement pour tous les offices publics de l'habitat, nous pensons néanmoins que cette application doit faire l'objet d'une discussion ouverte et collective afin qu'une solution permettant à chacun des futurs acquéreurs du parc de l'OPIEVOY de s'y retrouver.

L'état du parc géré par l'OPIEVOY est trop inégal selon les départements pour que sa gestion soit simplement divisée et renvoyée aux départements concernés. Et ce d'autant moins que les propriétés les plus dégradées, et elles sont extrêmement nombreuses, se situent particulièrement dans des départements déjà en difficulté financière.

Ainsi, il apparaît clairement que si le parc disponible sur le territoire des Yvelines peut faire l'objet d'une reprise dite « saine » d'autres, à commencer par la cité de la Grande Borne dans le 91 sont dans une impasse du fait de la vétusté du parc locatif.


Au delà de la question de la gouvernance du parc essentielle à son avenir est aussi posée celle des 180 000 locataires qui pourront être poussés à quitter leur logement avec des loyers à la hausse et à s'établir aux confins de la Région ou à subir les conséquences de la vente à la découpe. Il est aussi question des conditions de travail des salariés qui pourraient être les premières victimes de ce grand démembrement.

C'est pourquoi il nous semble indispensable qu'un état précis du parc dans sa globalité soit communiqué à l'ensemble des acteurs concernés avant que toute décision soit prise. La transparence doit être de mise sur ce dossier si l'institution régionale veut éviter toute cacophonie. Par souci d'égalité de traitement territoriale dont la région s'est toujours prévalu, notre groupe considère qu'il est donc indispensable qu'une analyse départementale précise et qualitative soit effectuée de toute urgence.

Plusieurs choix vertueux s'offrent au Conseil régional, quoi qu'en disent les chiffres que l'exécutif a choisi de mettre en exergue. Il peut :

- soit devenir un office exemplaire en matière de gestion et de rénovation de parc de logements sociaux.
- soit se donner les moyens d'une réelle concertation intégrant l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dossier,

Dès lors en l'absence de débats et de réflexion collective sur ce sujet, notre groupe considère qu'il est indispensable que ce rapport soit renvoyé en commission afin qu'il puisse être étudié en bonne connaissance de l'ensemble des éléments demandés ci-dessus.



Céline MALAISE